

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	9 (1921)
Heft:	111
Artikel:	Les femmes et la chose publique : chronique parlementaire fédérale
Autor:	Leuch-Reineck, Annie
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-256593

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

a plus d'une année par le Grand Conseil, voit encore son application retardée. Ce n'est certes point la faute de la Commission chargée de préparer cette application, mais bien, et le Conseil d'Etat lui-même le déclare formellement, celle du corps médical, qui fait preuve d'une évidente mauvaise volonté. Nous reconnaissions fort bien que la loi, en l'obligeant à soigner au tarif réduit des caisses d'assurance tous les enfants fréquentant les écoles du canton, lui demandait un sacrifice, mais nous ne comprenons pas que l'intérêt général de la santé publique n'ait pas primé ce souci égoïste de la bourse particulière d'un chacun. Il avait été question, croyons-nous savoir, d'un accommodement: le tarif réduit n'aurait été applicable qu'aux enfants des écoles enfantines et primaires publiques, et toute la clientèle suffisamment vaste encore des écoles privées, et des écoles secondaires aurait été laissée au tarif supérieur. Il faut croire que cet accommodement n'a pas abouti. Nous le déplorons, et pour notre jeune population scolaire et pour le corps médical, dont l'attitude en cette occasion désappointe beaucoup de ses amis.

* * *

Faut-il parler de Clara Zetkin au Congrès de Tour? Car, quoi qu'on puisse penser de la décision prise dans la jolie cité tourangelle, qui a coupé en deux le parti socialiste français comme l'avait été au Congrès de Berne, deux semaines plus tôt, le parti socialiste suisse, il est frappant de relever que c'est une femme qui a apporté le message du communisme et qui somme toute, et de l'avis même de professionnels de ces Congrès, a emporté de haute main la décision suprême. Une de fois plus, l'évolution des faits contredit l'argumentation antiféministe de l'incapacité politique de la femme... Il est vrai que Clara Zetkin n'est pas une femme ordinaire, et que sa vie de militante socialiste extrémiste n'est pas de celle à laquelle se vouent ou se complaisent l'immense majorité des femmes!

C'est sans doute ce qu'ont pensé les Glaronnais qui, sans se laisser épouvanter comme tant de leurs confédérés par la confusion du bolchévisme et du féminisme, ont décidé de soumettre à la prochaine Landsgemeinde de leur canton une initiative concernant le suffrage des femmes. Bravo! Voilà la brèche commencée dans ces régions, impénétrables jusqu'à présent, d'entre Grisons et Suisse centrale. L'idée marche...

E. GD.

AUX SOUSCRIPTEURS DU RAPPORT DU CONGRÈS DE GENÈVE. — Plusieurs demandes nous étaient parvenues de souscripteurs qui craignaient qu'on les eût oubliés dans la répartition des rapports du Congrès, nous informons nos lecteurs que des grèves d'imprimeurs en Angleterre ont si considérablement retardé la parution de ce rapport que les premiers volumes sortent maintenant seulement de presse, et que notre Comité Central suisse lui-même n'a pas encore reçu les exemplaires auxquels il a droit. Les souscripteurs suisses peuvent être certains que, sitôt ces volumes reçus, nous ferons diligence pour les leur faire parvenir le plus vite possible contre remboursement.

De-ci, De-là...

Une œuvre très intéressante s'est créée dernièrement en Suisse. Il s'agit de la *Bibliothèque pour tous*.

Sans méconnaître l'utilité et la nécessité des institutions déjà existantes, la *Bibliothèque pour tous*, grâce à une organisation spéciale, pourra procurer des livres à toutes les régions de notre pays. Les ouvrages spéciaux et techniques seront réunis dans un dépôt central à Berne. Les ouvrages généraux d'instruction et de récréation seront par contre répartis dans un certain nombre de villes d'où rayonnent des bibliothèques ambulantes, c'est-à-dire des caisses contenant un choix d'ouvrages assortis, prêtés pour une certaine durée, et qui,

grâce à des échanges périodiques, apporteront, même dans les plus petites localités, des lectures variées, constamment renouvelées. La *Bibliothèque pour tous* possède déjà un fonds que le Département Militaire lui a cédé: les collections de la *Bibliothèque du Soldat*. Mais une telle entreprise, même en se contentant d'un début modeste, exige de grosses dépenses: fr. 360.000 pour frais d'installation, et environ 100.000 pour les dépenses annuelles.

La *Bibliothèque pour tous* compte sur l'appui financier de la Confédération et des cantons, mais elle les sait déjà lourdement chargés, aussi fait-elle un pressant appel à tous et organise-t-elle une souscription afin de pouvoir commencer son activité en 1921. En voyant la longue liste de personnes qui dans tous nos cantons ont donné leur adhésion au projet de la *Bibliothèque pour tous*, on se rend compte que cette institution est très approuvée. Une seule chose frappe: c'est le très petit nombre de femmes qui y figure. A-t-on pensé que cela ne pouvait les intéresser? Prouvons donc le contraire!

J. P.

* * *

Nous sommes heureuses de pouvoir annoncer à nos lecteurs la distinction dont viennent d'être l'objet deux de nos plus vaillantes féministes de France, toutes deux bien connues en Suisse: Mme Avril de Sainte-Croix, secrétaire du Conseil national des Femmes françaises, et Mme C.-L. Brunschwig, secrétaire générale de l'Union française pour le Suffrage des Femmes, viennent toutes deux d'être décorées de la Légion d'honneur.

Ce n'est évidemment pas encore pour leur activité de féministes que cette distinction a été accordée à nos amies! Le temps n'est pas encore venu où les gouvernements reconnaîtront ainsi officiellement les services rendus à la cause de l'émancipation de la femme! Mais en attendant ce moment, et comme nous l'écrivait Mme Brunschwig, notre mouvement ne peut que bénéficier de ce témoignage de reconnaissance pour leur activité sociale dans le domaine national et international remis à des femmes dont toute la vie a été consacrée à notre cause.

* * *

Par l'intermédiaire de notre journal, la Ligue de Femmes suisses contre l'alcoolisme (Genève) cherche le concours de femmes ou de jeunes filles de bonne volonté pour seconder son activité dans les domaines suivants: aides pour écoles du jeudi, aides pour la distribution et l'entretien de livres de la bibliothèque populaire, collaboratrice à la rédaction du *Bulletin mensuel*, aides pour la correction des concours antialcooliques qui ont lieu toutes les années dans les écoles primaires, etc., etc.

Nous savons que ce n'est pas précisément parmi nos lectrices qu'il faut chercher des femmes ayant beaucoup de temps libre! mais nous espérons cependant qu'il s'en trouvera quelques-unes que l'une ou l'autre de ces tâches variées intéressera, et qui seront heureuses de prêter leur concours à une œuvre sociale au premier chef telle que la lutte contre l'alcoolisme ainsi comprise. Pour tous renseignements, s'adresser directement à Mme I. Patru, 11, avenue Marc-Monnier, Genève.

Les Femmes et la Chose publique

Chronique parlementaire fédérale

La session ordinaire du mois de décembre 1920 a liquidé les travaux statutaires de fin d'année. Il a fallu fournir leurs nouveaux chefs aux institutions fédérales, boucler les comptes de ce vaste ménage et dresser le budget pour la nouvelle année.

Le Conseil national a commencé par désigner comme président M. Garbani, qui a immédiatement ouvert la séance par un vigoureux discours en italien (avis à toutes celles qui semblaient douter lors de l'assemblée de l'Alliance à St. Gall de l'existence de notre troisième langue nationale!) et affirmé la fidélité et l'amour de ce canton transalpin pour sa patrie suisse. Si la minorité linguistique a donné le président au Conseil, c'est la minorité politique qui fournira celui de demain. M. Gustave Müller, socialiste bien connu de Berne, est en effet nommé vice-président. M. Baumann de Hérisau avance à la présidence.

du Conseil des Etats, et les deux Chambres réunies témoignent de leur confiance à M. Schulthess en lui remettant la succession de M. Motta au fauteuil présidentiel suisse. M. Schulthess conservera toutefois le Département de l'économie publique. Si le président a obtenu 136 voix sur 163 bulletins valables (ceux des socialistes rentrent vides pour les candidats bourgeois), c'est que les années écoulées depuis 1917 ont tant soit peu adouci ses adversaires déclarés d'alors, et surtout que cet homme habile et souple privé des pleins pouvoirs offre plus d'avantages que de dangers pour le peuple suisse. — M. Ostertag présidera le tribunal fédéral, et le vieux juge du tribunal cantonal bernois, M. Zgraggren fait, le premier socialiste, son entrée à Monbenon.

Les deux Chambres se sont successivement occupées de nos finances malades. L'exposé du plan de réorganisation financière de M. Musy est renvoyé au 1^{er} semestre de 1921. En attendant, notre chef des finances nous répète que notre situation est moins désespérée que celle de tous nos voisins. On sait qu'il cherchera à équilibrer le budget par la voie de nouveaux revenus, recettes douanières et impôts indirects. Mais, si l'on retranche du budget les sommes nécessaires pour vivre, il faudra user des crédits supplémentaires dans le courant de l'année, et rien ne sera gagné. L'augmentation des taxes postales internes a été votée sans opposition, même avec la clause d'urgence. Cette mesure, qui double à peu près les taxes d'avant-guerre, entrera donc en vigueur dès le 1^{er} janvier, tandis que le relèvement des taxes internationales selon les décisions du Congrès postal universel de Madrid est renvoyé au 1^{er} février.

Le déficit des C.F.F. est devenu chronique et se monte pour cette année à 49 millions. Il est impossible d'élever encore les taxes de transport sans nuire aux intérêts du commerce et de l'économie publique. La concurrence de l'automobile se fait même sentir fortement avec les taxes actuelles.

La partie palpitante de la session a été la discussion sur le crédit militaire, qui, malgré toutes les réductions, s'élève encore à 76 millions de francs ! Somme modeste quand on la compare aux milliards que les armées engloutissaient tous les mois, somme formidable quand on pense qu'une Société des Nations voudrait créer une paix universelle ! Les socialistes montent sur leur grand cheval de bataille et mènent l'attaque annuelle pour protester contre l'entretien d'une armée, parfaitement inefficace pour une défense extérieure, et dirigée uniquement, disent-ils, contre le prolétariat indigène. Quelques députés bourgeois déclarent aussi que le peuple suisse s'attend à une réduction des dépenses militaires, dont ce budget ne porte pas trace. Il faut tout le calme et la répartie parfois mordante du chef du Département militaire, M. Scheurer, pour répondre à ce feu croisé de reproches. Il explique que l'armée suisse a été de tout temps dans l'état que doivent atteindre les autres nations par le désarmement, et que notre armée étant une forte consommatrice de travail payé, des milliers d'ouvriers seraient sans pain si on biffait du budget les 76 millions d'un jour à l'autre. Une réorganisation militaire diminuera peu à peu les dépenses. A la fin le budget est accepté, avec protestation de la gauche.

La révision du règlement du Conseil National a pris encore deux grandes journées. L'éloquence parlementaire devra se restreindre à 30 minutes par discours, et un même orateur ne pourra prendre la parole que deux fois pour un seul sujet. Voilà peut-être le changement plus important apporté par la révision du règlement.

Une motion qui intéressera vivement les femmes suisses a été déposé par M. Waldvogel, représentant des paysans du canton de Schaffhouse. Le Conseil Fédéral y est invité à examiner si,

pour des motifs d'ordre éducatif, hygiénique et social, il n'y aurait pas lieu d'astreindre la jeunesse suisse tout entière à un service civil d'une durée de six mois, service d'agriculture pour les jeunes gens, et service d'assistance aux malades et aux enfants pour les jeunes filles. Cette motion, dont nous tenons à signaler la première apparition, figurera tôt ou tard à l'ordre du jour des Chambres et nous aurons alors l'occasion de la discuter en détail.

Le Conseil des Etats redresse enfin une grave erreur faite par la Commission d'experts en ce qui concerne le droit d'auteur. La propriété littéraire et artistique sera maintenant garantie pour une période de 30 ans, si le Conseil National se rallie à cette décision.

La session est suspendue le 18 décembre jusqu'au 17 janvier.

Annie LEUCH-REINECK.

La question des mœurs et la réglementation

d'après l'enquête de M. Abram Flexner

(Suite et fin)

IV

Nous l'avons vu : du point de vue sanitaire comme de celui de l'ordre public, la réglementation de la prostitution ne se justifie absolument pas et va même à fin contraire du but qu'elle a la prétention d'atteindre. Pourquoi donc subsiste-t-elle encore dans nombre de pays ?

Nombre qui, il est vrai, décroît de jour en jour. « Il n'y a pas plus d'un quart de siècle, écrit M. Flexner, elle était en vogue sur tout le continent européen, et a même joui, entre 1870 et 1880, d'une brève notoriété en Grande-Bretagne. Actuellement, elle est en décadence en France, où sur 695 communes comptant plus de 5000 habitants, elle a entièrement disparu dans 250, et pratiquement dans maintes autres. En Allemagne, sur 162 villes, 48 s'en sont débarrassées, tandis qu'elle agonise dans d'autres. En Suisse, elle ne survit qu'à Genève (et encore ! bien que la confirmation officielle de la nouvelle de la fermeture des maisons closes nous manque toujours (*Réd.*); elle a été complètement abandonnée en Danemark, en Norvège et en Grande-Bretagne. Une commission spéciale a recommandé son abolition totale en France, et un corps similaire en Suède a unanimement abouti à la même conclusion. » Incontestablement, un mouvement se dessine et s'accentue qui, dans un avenir prochain, balayera définitivement le système de la réglementation.

Mais, à ce mouvement, des obstacles s'opposent encore. En premier lieu, et nous, femmes, pouvons en prendre notre part de responsabilité, l'ignorance. Le grand public est encore trop peu et trop mal renseigné. Il ne connaît ces questions que sous une forme fragmentaire, simpliste, n'aime pas toujours qu'on lui en parle, et beaucoup de femmes éprouvent une répugnance instinctive à s'en occuper. Nous en savons pour lesquelles les articles publiés ici même ont été une révélation. Et pourtant, qui plus que la femme devrait protester de toute sa voix et de toutes ses forces contre cette double morale, qui punit chez l'une ce qu'elle excuse chez l'autre, enferme l'une et laisse l'autre libre, commettant ainsi la plus injustifiée des violations de la liberté personnelle ? Or, l'opinion publique, et M. Flexner le remarque très justement, est un facteur de première importance en matière de réglementation de la prostitution : et qui nierait que la mentalité féminine ne contribue à former l'opinion publique ?

¹ Voir le *Mouvement Féministe* des 10 et 25 septembre, 10 octobre, 10 novembre et 10 décembre 1920.